Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Clermont-Ferrand du 27 mars 2025

Étaient présents :
• pour les organisations syndicales (OS) : UNSA, USD-FO et le SNAD-CGT,
• pour la Direction régionale : le Président, l'assistante de prévention (AP), le chef divisionnaire, la cheffe de la brigade et l'adjoint au chef du bureau à Clermont-Ferrand ainsi que le chef de la brigade à Saint-Étienne,
• le médecin du travail du 63, l'assistante de service social et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP).

Deux OS ont lu une déclaration liminaire. La déclaration du SNAD-CGT est à lire à la suite de ce compte-rendu.
En réponse à cette liminaire, le Président reconnaît que l'activité de notre circonscription est la même que les autres, mais qu'elle est réalisée avec moins de moyens et d'effectifs.

► Approbation des procès-verbaux du 20 juin 2024 et du 9 octobre 2024 :
Les deux PV sont adoptés à l'unanimité.

► Intervention en visioconférence de Mme Noémie Llodra, psychologue du travail :
En poste depuis un an à la DI de Lyon, Mme Llodra explique que son activité concerne l'être humain dans son milieu de travail. Elle intervient dans le recrutement des agents de catégorie C et B SURV, en matière de qualité de vie au travail et en cas d'évènements graves et de crise.
Concernant la qualité de vie au travail (prévention des Risques Psycho Sociaux etc), elle peut être sollicitée :

- par un agent, un encadrant, la hiérarchie, un représentant du personnel, un acteur de prévention…
- par courriel ou appel téléphonique relatant les signaux en matière de RPS.

Avant de mettre en œuvre une action, elle rédige un projet d'intervention, soumis à validation. À l'issue de son intervention, elle établit une synthèse.
Mme Llodra explique qu'elle respecte un code de déontologie.

> noemie.llodra@douane.finances.gouv.fr
> *06 08 58 50 34*

► Présentation de la note d'orientations ministérielles santé sécurité et conditions de travail :
La note a la particularité d'être pluriannuelle (2025-2026). Elle détaille 6 axes prioritaires. Parmi la présentation de l'APMP, on peut retenir ces informations (non exhaustives) : la publication d'un guide ministériel sur l'éclairage, la dématérialisation du registre Santé Sécurité au Travail, la mise en place de PAPRIPACT en remplacement du Programme Annuel de Prévention, **le développement des e-formations**, l'élaboration du guide ANACT « agir sur les transformations du travail » en lien avec les nouvelles pratiques managériales, la finalisation d'un kit méthodologique sur les nouveaux espaces de travail, l'actualisation du guide de maintien dans l'emploi, l'établissement d'un

protocole avec les médecins du travail relatif à une visite médicale de mi-carrière, l'attention à porter sur l'émergence des mobilités douces (vélos, trottinettes et voitures électriques) et les risques incendie associés, le renforcement des mesures de prévention en matière de santé mentale.

> *À la demande du SNAD CGT, l'administration va se renseigner sur les modalités pratiques d'inscription aux e-formations proposées sur la plateforme MENTOR. La participation à ces e-formations doit être valorisée dans le CREP.*
> *N'hésitez pas à consulter l'offre de e-formations sur https://mentor.gouv.fr/*

► Suivi des registres santé et de sécurité au travail :
Une seule annotation portée sur le registre du bureau de Clermont-Ferrand : dysfonctionnement récurrent du système de chauffage.
Des radiateurs d'appoint ont été mis à disposition.

► Suivi des déclarations d'accidents de service, des maladies professionnelles, des tentatives de suicide et suicides sur le lieu de travail, des refus d'aménagement de poste :
Cinq déclarations d'accidents de service ont été rédigées depuis la dernière réunion. Le CSRH a reconnu l'imputabilité au service pour chacune des situations. Une expertise médicale est en cours dans une situation pour reconnaître un taux d'incapacité permanente.
Un accident survenu récemment vient s'ajouter à la liste.

Le Président fait un point sur les refus d'aménagement de postes.

> *S'agissant de prescriptions médicales et dans un souci de discrétion vis-à-vis des collègues concernés, le sujet ne sera pas développé dans ce compte-rendu. Toutefois, le SNAD CGT invite les agents qui font l'objet d'un refus d'aménagement de poste à informer les représentants du personnel.*

► Présentation des conclusions du rapport de l'ergonome suite à son intervention sur la plateforme coliposte :
L'ergonome a participé à une vacation avec les agents de la brigade afin d'identifier les contraintes en matière d'ergonomie liées au ciblage et au contrôle des colis qu'il faut soulever pour les extraire du convoyeur (hauteur du convoyeur : 95 cm) puis déposer sur le convoyeur après contrôle. L'ergonome suggère l'utilisation d'une table de fouille, réglable en hauteur et amovible.
Cette préconisation ne correspond que très partiellement à la demande des agents dans la mesure où elle n'apporte pas d'aide pour la manutention des colis.

► Point sur la note RH4 n°24000265 du 24/12/2024 rappelant les mesures de protection en matière de contrôle des substances psychoactives :
L'objectif de cette note est de prévenir les contaminations. Un inventaire des Équipements Individuels de Protection a été réalisé afin de doter les brigades de paires de lunettes, de blouses, de gants.
La distribution va se poursuivre avec la livraison de gants anti-coupure (Saint-Étienne) et de caisses en plastique.

> *En réponse à une question du SNAD CGT, les agents des brigades ont été ou vont être informés, pendant les séances TPCI (Saint-Étienne) ou en réunion (Clermont-Ferrand).*

► Bilan de l'utilisation des crédits 2024 de la FSS de la DR de Clermont-Ferrand :
Le solde des crédits s'élève à 16,50 euros. Ce sont 77 agents qui ont suivi des actions de formation.

► Présentation des enveloppes de crédits de formation et locales pour 2025 et examen des propositions d'actions :
Ces 2 sujets font l'objet d'un report, les crédits n'étant toujours pas délégués. Une réunion exceptionnelle de la FSS pourra être organisée mi-avril.

► Point d'information sur le projet de relogement des services clermontois (bureau, brigade et service viticulture) :
Une vidéo du projet, réalisée par le promoteur, est diffusée pendant la réunion, *à la demande du SNAD-CGT*. Les cloisons peuvent être déplacées. L'accès au public se fera uniquement via un interphone, avec une sonnette par service. Une enveloppe sera dédiée à l'achat de mobilier. Il y aura une douche, mixte, pour les agents du bureau. Les superficies tiennent compte des effectifs actuels, sans prise en compte du télétravail. La livraison est prévue pour mi-2026. Le sujet de la restauration collective est à l'étude, étant précisé que les agents de la surveillance conserveront le bénéfice des tickets restaurant.

> *La CGT s'interroge sur l'absence d'Espace d'Attente Sécurisé sur les plans communiqués, sur la possibilité de déplacer l'accès au dojo afin de gagner en superficie au niveau du local syndical, sur l'emplacement des photocopieurs afin de générer le moins de nuisances sonores possibles.*

► Point d'information sur le projet de relogement des services stéphanois (bureau et brigade) :
Le directeur interrégional a signé la lettre d'engagement auprès du promoteur le 17 mars dernier. À ce jour, le permis de démolir du bâtiment existant à l'emplacement du projet n'est pas affiché. Les services douaniers ne seront pas les seuls occupants des locaux mais seront majoritaires. Les plans seront communiqués aux représentants du personnel. Le déménagement pourrait se réaliser fin 2026.

► FACVA :
Les projets en attente vont pouvoir se concrétiser, à l'exception de l'achat de radiateurs et de sièges ballons. Les devis vont devoir être actualisés. Les dépassements tarifaires ne seront pas autorisés.

► Programmation d'une visite de site (CGT) : Point reporté à une prochaine réunion pour choisir au mieux le site retenu compte tenu de l'avancée récente du projet immobilier stéphanois.

► Demande pour utiliser la douche du logement de fonction pour les agents effectuant du sport à la pause méridienne ou venant en vélo à la direction régionale (USD-FO) :
Le Président précise que le logement de fonction n'étant pas occupé actuellement, l'eau et l'électricité ont été coupées, mais il propose une alternative. Il s'agit de créer un accès direct à la douche actuelle, en ne passant plus par le bureau du TSI. Il faudrait donc créer un « couloir » en montant une cloison et en installant une double porte pour que le TSI puisse faire entrer un chariot dans son bureau. Le Président propose que le financement des travaux s'opère sur des crédits de la FSS.

► Questions diverses :
*** Bilan des fiches de signalement pour l'année 2024 (CGT) :**
Le président accepte de présenter oralement un bilan, bilan par ailleurs présenté en CSAL. Trois fiches ont été rédigées.

*** Effectifs de la BSI de Saint-Étienne (UNSA) :**
Le président indique qu'un agent en sortie de stage va prendre ses fonctions fin avril. Une demande de renfort de trois agents de Paris-spécial a été faite en prévision de la mission de contrôle migratoire à effectuer cet été pour une liaison dominicale avec l'Algérie.

*** Effectifs du bureau de Saint-Étienne et plus particulièrement du pôle douane (CGT)**
Sur les six agents du pôle, deux sont en temps partiel thérapeutique mais sont comptabilisés comme des agents à temps plein et deux agents travaillent à temps partiel dans le cadre d'un départ en retraite progressive. Un agent a été récemment affecté au pôle douane ; le chef de service vient en aide à ce pôle. Une demande de renfort Paris-spécial a été faite début mars en lien avec l'absence de l'adjointe. Un recrutement RQTH est en cours pour un agent de catégorie B qui prendra son poste en 2026.

*** Absence d'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (SNAD-CGT) :**
Un recrutement est en cours ; la personne retenue prendra ses fonctions à l'issue d'une formation de six mois.

*** Recrutement de vacataires (SNAD-CGT) :**
Un recrutement de vacataires est en cours pour une mission d'archivage à Clermont à compter du 15 mai. Une communication sera faite à ce sujet.

*** Dotation de gilets pare-balles pour les agents du pôle CI dans le cadre de contrôles CODAF (UNSA) :**
Un gilet est systématiquement prêté aux agents ; on attend une doctrine de la DG.

La réunion s'est terminée à 17h10.

Pour le SNAD CGT :
Sandrine MARIE-CHEVALIER

DÉCLARATION LIMINAIRE

DR CLERMONT-FERRAND
Formation Spécialisée de Service
Réunion du 27 mars 2025

Monsieur le Président,

Tout d'abord le SNAD CGT souhaite la bienvenue à notre nouvelle animatrice de la politique ministérielle de prévention qui pourra utilement conseiller les membres de la formation spécialisée sur les sujets en lien avec les crédits.

À ce propos, la formation spécialisée se réunit aujourd'hui sans avoir connaissance du montant des crédits qui seront délégués pour les actions de formation et pour les actions locales. Pourtant, ce ne sont pas les propositions qui manquent pour améliorer les conditions de travail des agents et pour préserver leur santé physique et mentale.

Les politiques d'austérité budgétaire mises en place par nos dirigeants politiques ont déjà conduit à porter l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, à instaurer un jour de carence, à ne pas reconduire la GIPA, etc et maintenant on impute de 10 % la rémunération pendant les congés de maladie ordinaire. Ce sont encore les travailleurs, les agents publics qui trinquent !!! Les retraités ne sont pas épargnés non plus, ils demandent à juste titre une revalorisation du montant de leurs pensions et de leurs retraites.

En douane, le bilan 2024 montre des résultats en progression, mais quelles sont les conditions de travail des agents pour y parvenir ? À quel moment la charge de travail est-elle réellement quantifiée ? Il ne s'agit pas de faire les « Calimero » comme entendu ici-même en groupe de travail sur le bilan de la reconfiguration de notre direction régionale, mais de reconnaître les difficultés vécues au quotidien par les douaniers et les douanières pour exercer leurs missions, avec des conséquences néfastes sur leur santé mentale. Il n'est pas possible de contester que de nombreuses missions sont exercées par un seul agent dans notre circonscription : Cellule Conseil aux Entreprises, Service Régional d'Audit, agent poursuivant, rédacteur au contentieux par exemple. Il n'est pas possible non plus de contester que les agents dans les bureaux doivent suppléer les absences de leurs collègues, parfois sur de longues périodes, sans renfort d'agent de Paris-spécial. La préservation de la santé mentale est inscrite dans la note d'orientations ministérielles qui nous sera présentée ce jour. Le renforcement des effectifs serait une excellente mesure de prévention.

Face au refus du Premier Ministre de rencontrer le SNAD CGT pour échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la douane, le SNAD CGT a porté ses revendications dans différents médias, notamment sa demande d'abondement des effectifs de 6000 douaniers ; car ce ne sont pas les 50 emplois supplémentaires prévus cette année qui suffiront à faire évoluer positivement la situation.